

lundi 15 novembre 2021

## LES ARTS DE LA RUE : UN ENJEU DE DÉMOCRATIE CULTURELLE

### Madame la Ministre,

Le 21 juillet dernier, la Fédération Nationale des Arts de la Rue, tenait son assemblée générale à l'Abattoir, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public de Chalon-sur-Saône. Celle-ci s'est tenue en présence de l'ensemble des acteur.trice.s du secteur (compagnies, organisateurs, collectivités territoriales, association des CNAREP). Devant la profession inquiète, les interventions de chacun.e.s ont fait état des difficultés à reprendre les activités artistiques dans l'espace public, malgré les efforts conjugués.

Le 23 juillet dernier, les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public réunis à Chalon-sur-Saône, appelaient à un dialogue urgent et constructif avec l'ensemble des acteur.trice.s de l'espace public et les autorités pour retrouver un espace public libre.

Le 18 août à Aurillac, la profession a marqué sa présence dans les rues de cette ville, berceau de la liberté d'expression artistique dans l'espace public, accompagnée par un public local et national solidaire.

Aujourd'hui, malgré une mobilisation sans relâche, le constat reste identique. La saison d'été 2021, comme la précédente, fut catastrophique pour tout un secteur qui se trouve atteint dans son fondement même à travers ses valeurs, ses actes artistiques et son rapport au public, ainsi que dans son économie. Alors qu'une très lente reprise de l'activité culturelle s'opère dans tous les lieux dédiés, la création dans l'espace public se trouve être dénaturée dans ses intentions et encadrée dans sa forme. L'accès à l'espace public profondément impacté depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui même, modifie nos façons d'être, de vivre, de créer et de nous réunir.

Dans un secteur extrêmement mis à mal, des moyens ont été mis en œuvre pour préserver les compagnies, les créations et la diffusion des œuvres au plus grand nombre. Mais ce sursaut solidaire n'a pas de sens si paradoxalement, on assiste à une altération notable de nos libertés fondamentales dans un espace public où prédominent les notions de sûreté.



Les résultats de votre enquête sur la baisse de fréquentation des lieux culturels sont alarmants. Si même les rues et les places sont vidées de la force des imaginaires partagés qu'offrent les saisons et les festivals des arts de la rue, c'est un appauvrissement social et culturel qui s'annonce, bien au-delà de nos métiers et de notre secteur.

*Madame la Ministre, il nous semble urgent de demander solennellement si ces arts que nous appelons en conscience, « populaires », restent un enjeu de démocratie culturelle dans une politique nationale ?*

Aujourd'hui, les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public et la Fédération Nationale des Arts de la Rue affirment se reconnaître totalement dans les considérants et demandes formulé.e.s dans la lettre ouverte qui vous a été adressée par les élu.e.s de tous les territoires (ci-jointe).

C'est en cohérence avec cette initiative, en cohésion avec les artistes et tous les acteur.trice.s des arts de la rue, que nous sollicitons un engagement politique fort et pérenne du Ministère de la Culture en faveur de ce secteur, un dialogue constant et prospectif au plus haut niveau de l'État afin de retrouver la liberté d'expression, de création et de diffusion dans un espace public ouvert, commun et libre.

Aussi, en tant que représentant.e.s des professionnel.le.s du secteur, nous sommes prêt.e.s à vous rencontrer pour co-construire une politique publique de la culture qui s'adresse à tous et toutes dans l'espace public.

le 15 novembre 2021

L'Association des Centres Nationaux  
des Arts de la Rue et de l'Espace  
Public  
[coordination@cnarep.fr](mailto:coordination@cnarep.fr)

La Fédération Nationale des Arts de la  
Rue  
[clementine@federationartsdelarue.org](mailto:clementine@federationartsdelarue.org)



Aurillac, le 23 septembre 2021

# LETTRE OUVERTE À MADAME ROSELYNE BACHELOT, MINISTRE DE LA CULTURE

**Madame la Ministre,**

Dans le contexte de crise sanitaire inédite et durable que traverse notre pays, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation particulièrement délicate que vit le secteur des arts de la rue.

En effet, pour cette profession empêchée d'exercer son activité depuis de nombreux mois, les enjeux sont multiples pour sa survie, ainsi que pour celle de la création en espace public. Nos préoccupations rejoignent celles récemment exprimées par les centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (C.N.A.R.E.P.).

Les raisons des difficultés des artistes et techniciens de ce secteur, le plus souvent intermittents du spectacle, sont elles aussi multiples.

Depuis le mois de mars 2020, et le début de la crise sanitaire de la Covid-19, de nombreuses mesures ont été imposées dans l'espace public et ont rendu impossibles certaines formes artistiques. Ainsi, du fait du format de leur spectacle, beaucoup de compagnies ne peuvent plus exercer leur activité.

Par ailleurs, depuis le 19 mai dernier, la vie culturelle a peu à peu repris ses droits, pour le plus grand bonheur des publics. Toutefois, au regard de la nécessaire progressivité des mesures de freinage, les festivals de plein air en configuration debout n'ont pu reprendre qu'au 1er juillet dernier, dans la limite de 4 m<sup>2</sup> par spectateur (la jauge maximale étant fixée par les préfets selon les circonstances locales).

Malheureusement, cette reprise décalée a été rendue complexe du fait de l'instauration, depuis le 21 juillet dernier, du pass sanitaire. Ce dernier impacte très fortement la profession des arts de la rue et la diffusion des spectacles. En effet, de nombreux festivals ou temps de diffusion, souvent associatifs, locaux et ruraux, ont été ou sont annulés face à la lourdeur de ce dispositif.

Pour certaines, ces annulations sont liées à des décisions préfectorales, qui, au regard des critères inhérents à celles-ci, peuvent apparaître comme disparates pour les artistes de rue et concourir à empêcher ou décourager la diffusion dans l'espace public. En effet, l'interprétation différenciée des textes réglementaires selon les départements a créé une grande confusion et une réelle iniquité

territoriale pour tout un secteur qui œuvre dans l'espace public avec comme doctrine de s'adresser à tous les publics, sans exception, sur tous les territoires de la République, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Aussi, pour éviter de telles situations, la création d'une instance nationale, possiblement composée de représentants des Ministères de la Culture et de l'Intérieur, mais aussi d'experts indépendants et de représentants des arts de la rue et de l'espace public, pourrait s'avérer pertinente, voire indispensable. Elle serait chargée d'étudier les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour permettre le maintien desdits festivals.

Enfin, la quatrième vague de la Covid-19 et les mesures de restriction qu'elle engendre déstabilisent plus encore cette profession pour la fin de l'année 2021.

Nous tenons également à rappeler que cette crise sanitaire intervient quatre ans après le renforcement des mesures Vigipirate au lendemain des terribles attentats perpétrés contre la France. Aujourd'hui encore au niveau Vigipirate – Sécurité renforcée – Risque attentat, ces mesures, bien que légitimes, ont considérablement inhibé les artistes, dénaturé les créations et réduit le champ artistique dans l'espace public.

Au regard de ces éléments, les artistes de rue, pour lesquels l'année blanche se termine en décembre 2021, ne pourront pas développer une diffusion régulière avant l'été 2022, voire début 2023.

C'est pourquoi, dans une démarche de solidarité spécifique aux arts de la rue, qui subissent depuis plusieurs saisons des conditions de diffusion extrêmement dégradées et une visibilité à moyen terme quasi-impossible, nous souhaitons que le Gouvernement puisse trouver les solutions et les moyens nécessaires (fonds d'urgence ?) à la survie et à la relance de ce secteur.

L'art et la culture font partie des besoins vitaux de nos concitoyens et doivent survivre à cette pandémie pour remplir leur mission d'intérêt général et d'utilité sociale.

Demain, au sortir de la crise sanitaire, les aspirations des acteurs de la rue de travailler dans l'espace public, dont l'ensemble de nos concitoyens aura été privé pendant de longs mois, seront fortes et nécessaires pour amener du rêve et de la poésie.

Il est donc indispensable qu'un soutien politique et d'urgence de l'État puisse se concrétiser sur ce secteur comme il se dessine sur d'autres.

Certains de l'intérêt que vous ne manquerez pas d'accorder à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

# Les premiers signataires

**Pierre MATHONIER**, Maire d'Aurillac et Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac,  
**Martial ALVAREZ**, Maire de Port Saint Louis du Rhône et Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône, Vice-président de la Métropole Aix- Marseille-Provence  
**Benoist APPARU**, Maire de Châlons-en-Champagne  
**François ARCANGELI**, Président du P.E.T.R. et de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat  
**Frédéric AUGIS**, Maire de Joué-lès-Tours et Président de Tours Métropole Val de Loire  
**Joël AVIRAGNET**, Député de Haute-Garonne  
**Nadège AZZAZ**, Maire de Châtillon  
**Jean-François BARRIER**, Maire de Velzic  
**Patricia BENITO**, Maire de Saint-Paul-des-Landes  
**Olivier BIANCHI**, Maire de Clermont-Ferrand  
**Jean-Yves BONY**, Député du Cantal et Conseiller départemental du Cantal  
**Anne BORRY**, Maire d'Arzano  
**Philippe BUISSON**, Maire de Libourne et Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais  
**David BUSTIN**, Maire de Vieux-Condé et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole  
**Jean-Marc COPPOLA**, Adjoint au Maire de Marseille, en charge de la Culture pour toutes et tous, la Création, le Patrimoine et le Cinéma  
**Michel COSNIER**, Maire de Marmanhac  
**François CUILLANDRE**, Maire de Brest et Président de Brest métropole  
**Laurent DEGALLAIX**, Président de Valenciennes-Métropole  
**Charly DELAMAIDE**, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
**Bernard DELCROS**, Sénateur du Cantal  
**Vincent DESCOEUR**, Député du Cantal et Conseiller départemental du Cantal

**Emmanuelle DORMOY**, Première adjointe / adjointe à la Culture et au Patrimoine de la Ville de Caen  
**Christian DUPESSEY**, Maire d'Annemasse  
**Guillaume DU SOUICH**, conseiller délégué à la Culture, Mairie de Villejuif  
**Bruno FAURE**, Président du Conseil départemental du Cantal et Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes  
**Alain FOLLIC**, Maire de Guilligomarc'h  
**Dominique FOUCHIER**, Maire de Tournefeuille, Conseiller départemental et Vice président de Toulouse Métropole  
**Jean-François FOUNTAINE**, Maire de La Rochelle et président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
**Dominique FOURCADE**, Maire d'Ax-les-Thermes  
**Brigitte FOURÉ**, Maire d'Amiens, Vice-présidente de la région Hauts de France  
**Stéphane FRÉCHOU**, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Conseiller départemental du Cantal  
**Claude GRIET**, Adjointe à la culture, Mairie de Ramonville-sur-Agne  
**Frédéric HOCQUARD**, Président de la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture  
**Jacques JULOUX**, Maire de Clohars-Carnoët  
**Christine KERDRAON**, Maire de Saint-Thurien  
**Isabelle LANTUÉJOUL**, Maire d'Arpajon-sur-Cère, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Vice-présidente du Conseil départemental du Cantal  
**Nolwenn LE CRANN**, Adjointe au Maire de Mellac et Vice-présidente à la culture de Quimperlé Communauté  
**Jean-Yves LE GOFF**, Maire de Scaër  
**Sylvain LEHEU**, Conseiller municipal d'Aurillac aux Pratiques artistiques amateurs  
**Josiane LEI**, Maire d'Évian  
**Christophe LE ROUX**, Maire de

Bannalec, Vice-Président de Quimperlé Communauté  
**Christophe LUBAC**, Maire de Ramonville-sur-Agne  
**Michèle LUTZ**, Maire de Mulhouse  
**Angélique MARTINS**, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
**Magali MAUREL**, Conseillère municipale d'Aurillac déléguée à la Médiation culturelle, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Conseillère départementale du Cantal  
**Sébastien MIOSSEC**, Maire de Rieuc-sur-Bélon, Président de Quimperlé Communauté  
**Maryline MONTEILLET**, Maire de Lacapelle-Viescamp et Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
**Christian MONTIN**, Maire de Marcolès et président de l'AMF 15  
**Florian MORELLE**, Maire de Maurs et Conseiller départemental du Cantal  
**Luce PANE**, Maire de Sotteville-lès-Rouen  
**Edwige PANNIER**, Adjointe au Maire de Sotteville-lès-Rouen, en charge de la culture  
**Christian POULHÈS**, Maire de Naucelles et Premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
**Sébastien PRAT**, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
**Michaël QUERNEZ**, Maire de Quimperlé et Vice-président de la Région Bretagne  
**Laurence RENOUE**, Vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la culture  
**François RIO**, Maire de Saint-Jean-de-Védas  
**Stéphane SAUTAREL**, Sénateur du Cantal et Conseiller régional Auvergne- Rhône-Alpes  
**Frédéric SÉRAGER**, Adjoint au Maire d'Aurillac en charge de la vie culturelle  
**Jean-François SMITS**, Adjoint à la Culture, à la Communication et au Numérique de Vieux-Condé